


Ce qui se conçoit bien s'énonce bien			
	Attestation d'Adaptation des Modalités Pédagogiques	04/01/2021	Numéro : 202101 Version : 1 Page 1 sur 1 Rédacteur : GH

SAS SEEKREET

127 RUE DU TEMPLE DE BLOSNE
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Attestation d'Adaptation des Modalités Pédagogiques 2021

Je soussignée, M Hamon Guillaume, président de la SAS SEEKREET, organisme formateur détenteur d'un numéro de déclaration auprès de la DIRECCTE de de la région Bretagne (n° 53351082235) atteste de la proposition d'adaptation des modalités pédagogiques selon les contraintes des stagiaires.

Cette adaptation peut porter sur :

- La période d'entrée en formation selon la disponibilité du stagiaire.
- La mise en agenda des séances de travail, avec la possibilité de changer le rythme de travail en espaçant les séances ou, a contrario, en les rapprochant.
- La durée de chaque séance de travail.
- L'ordre des thèmes développés selon le programme.
- L'importance donnée à chaque thème (possibilité d'alléger certains thèmes pour permettre d'augmenter la durée de travail sur d'autres thèmes).
- La transmission des supports correspondants aux jours de formation auxquels le stagiaire n'aurait pas pu assister.
- L'adaptation des tarifs au prorata des jours de formation auxquels le stagiaire a assisté.
- L'adaptation du règlement de la formation (possibilité de règlements différés).
- Le remboursement de l'intégralité de la formation si le stagiaire ne peut y assister et à informer l'organisme formateur au moins 15 jours avant la date du début de la formation ou au-delà du délai de 15 jours si le stagiaire fournit un certificat médical.

Saint Jacques de la Lande le 04/01/2021

